

UNIVERSITÉ PARIS 1 – PANTHÉON-SORBONNE

U.F.R. 03 – Histoire de l'Art et Archéologie

École doctorale d'Archéologie

ED 112

Diplôme d'Appui à la recherche

2017/2018



Légendes des vignettes (de gauche à droite) :

Argentomagus, sanctuaire gallo-romain

Institut d'art et d'archéologie - Centre Michelet, 3 rue Michelet Paris 6^e

Prospection archéologique en Crête

Dessin sur un terrain de fouille

Mobilier archéologique

Site archéologique en Patagonie, Marianne Christensen

Maison René Ginouvès, Archéologie et Ethnologie - Campus de Nanterre (Hauts-de-Seine)

Photographies : A. Barroche, C. Galinand, UFR 03

**Les informations contenues dans cette brochure sont susceptibles de modifications.
La version la plus récente est à consulter sur le site internet de Paris 1
École doctorale d'archéologie (ED 112)
<http://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/ed-archeologie/>**

**Directeur École Doctorale (ED 112) : Pascal BUTTERLIN
Responsable administratif : Hélène CRIAUD**

SECRETARIAT de l'École doctorale (ED 112)

Tél. : 01 53 73 70 95

Seced112@univ-paris1.fr

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018

ED 112

Demandes d'aide budgétaire :

Retour au plus tard des demandes le lundi 8 janvier 2018

Journée de rentrée de l'ED

Samedi 13 janvier 2018

(INHA – 9h30-14h)

Comité de suivi de thèse

Fiche de mise en place du comité de suivi (première année de thèse)

Date de retour : 4 mai 2018

Fiche d'évaluation / entretien avec le comité de suivi (à partir de la deuxième année de thèse)

Date de retour : 4 mai 2018

Dérogation (pour année supplémentaire) Date limite d'envoi : 13

mai 2018

(début de la procédure avril)

Journée Doctorale 2018

Mercredi 23 mai 2018 en Salle Doucet

Grand Jury / Contrats Doctoraux

5 juillet 2018

DIPLÔME D'APPUI À LA RECHERCHE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Description

Le Doctorat constitue la troisième et dernière étape du cursus LMD. Il s'effectue normalement en trois ans, après l'obtention d'un Master (en règle générale un Master recherche) ou, pour les étudiants étrangers, d'un titre jugé équivalent.

Le doctorant a pour tâche essentielle l'élaboration d'une thèse, mémoire original dont le sujet est défini en accord avec un enseignant-chercheur accrédité par l'École doctorale d'archéologie de l'Université Paris 1. Les doctorants inscrits en thèse depuis la rentrée 2012 doivent en outre valider en trois ans un « parcours doctoral » comptabilisé en ECTS. Le « contrat doctoral » à partir de la rentrée 2014 a été modélisé sous la forme du diplôme d'Appui à la recherche.

Pour obtenir le diplôme de doctorat, l'étudiant doit donc valider sa thèse (150 ECTS) et valider le diplôme d'Appui à la recherche (30 ECTS).

2. Organisation du diplôme

Dans le cadre du diplôme d'Appui à la recherche, le doctorant doit acquérir 30 ECTS, en 3 ans (maximum 4 ans, sur dérogation). L'obtention de ce diplôme implique une inscription pédagogique en chaque début d'année universitaire. Il faut noter qu'il s'agit d'un diplôme souple et personnalisé, fortement adaptable. Le doctorant organise les éléments du diplôme d'Appui à la recherche à son rythme, en fonction de ces autres activités. Ainsi, il est tout à fait possible de ne valider aucun ECTS sur un semestre, une année. Il peut aussi valider toutes les activités effectuées en dehors de l'université et de l'ED, en France et à l'étranger.

Le parcours est défini par le doctorant en accord avec le directeur de la thèse, dans les semaines qui suivent immédiatement l'inscription, au moins pour ce qui est des éléments du parcours de première année (semestres 1 et 2). Le doctorant doit faire valider à chaque fin d'année universitaire les éléments dans lesquels il s'est inscrit en début d'année universitaire. Le parcours est actualisé tous les ans, en début d'année universitaire, en accord avec le directeur de thèse. Il est validé (ou non) en fin de 3ème année (fin juin au plus tard) par le directeur de thèse et cette validation est entérinée (ou non) par le conseil de l'ED lors de sa session de novembre. Une quatrième année peut être accordée, sur demande du directeur de thèse, pour achever la validation.

La validation complète du diplôme d'Appui à la recherche est un préalable absolu à la soutenance.

3. Cas particuliers

En cas de cotutelle, le parcours doctoral de l'ED 112 est à valider au prorata du temps passé par le doctorant dans l'ED 112 (sur la base de 5 ECTS par semestre passé dans cette ED). Il faut noter que l'étudiant en cotutelle peut faire valider toutes les activités effectuées dans l'université étrangère (suivi de séminaires, activités de l'université étrangère, du laboratoire d'accueil, etc.).

La souplesse de ce diplôme a été privilégiée en pensant spécifiquement aux étudiants salariés. Ainsi, le Conseil de l'ED à la demande du directeur de thèse et du doctorant peut accorder une dérogation pour une 4^e année afin que le doctorant puisse valider la totalité de ces ECTS. Il est aussi proposé aux doctorants de valider une partie de leurs ECTS grâce à leurs activités professionnelles en lien avec l'archéologie, le patrimoine, l'enseignement, la médiation culturelle. Enfin, des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Conseil de l'ED 112 dans le cas d'une activité professionnelle contraignante ne permettant pas de s'engager dans le diplôme d'Appui à la recherche. Il faut alors en faire la demande dès l'inscription en thèse.

4. Les activités du diplôme

Le diplôme d'Appui à la recherche se divise en quatre groupes d'activités :

- Formation théorique et pratique
- Activités scientifiques au sein de l'ED et/ou des UMR
- Activités scientifiques de valorisation externe
- Organisation de la recherche et enseignement

Ces quatre groupes permettent de rendre compte de la diversité des activités menées par le doctorant au cours de ses études.

Les 30 ECTS du diplôme d'Appui à la recherche doivent être acquis dans au moins trois groupes parmi les quatre cités ci-dessus, avec au minimum 5 ECTS par groupe¹.

5. Inscriptions DARA

- Les inscriptions se font en ligne sur votre ENT.
- Les dates d'ouverture des inscriptions vous sont communiquées par le secrétariat. Les dates sont fixes et doivent être respectées. Au-delà de la clôture des inscriptions, il ne sera pas possible de vous inscrire et de prendre en compte vos activités de l'année.
- Les justificatifs de présence aux activités choisies doivent être envoyées que à cette adresse :
dara.ed112@univ-paris1.fr

¹ La règle des 5 ECTS minimum dans au moins trois des quatre groupes peut être assouplie en particulier pour les doctorants salariés et pour les doctorants résidant à l'étranger.

Programme des activités disponibles pour chaque année

FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE

Suivi de séminaire semestriel (M2/ Doctoral)

I : 1^{er} semestre

II : 2^e semestre

PRÉHISTOIRE

Cultures préhistoriques I et II	48h		Crédits : 4
Sociétés préhistoriques I et II	48h		Crédits : 4
Techniques préhistoriques I	24h		Crédits : 2

PROTOHISTOIRE

Néolithique européen I	24h		Crédits : 2
L'émergence de l'Etat et de la ville en Europe II	24h		Crédits : 2

AMÉRIQUE PRÉCOLOMBIENNE

Archéologie et arts mayas I et II	48h		Crédits : 4
Archéologie et arts de l'aire andine I et II	48h		Crédits : 4
Archéologie et arts Précolombiens I	24h		Crédits : 2
Journée d'archéologie précolombienne II	24h		Crédits : 2

ARCHÉOLOGIE DU MONDE ARCTIQUE

Le monde arctique : Préhistoire, art et archéologie I	24h		Crédits : 2
---	-----	--	-------------

ARCHÉOLOGIE DE L'AFRIQUE

Archéologie de l'Afrique subsaharienne II	24h		Crédits : 2
---	-----	--	-------------

ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

Mari et les Cités États du monde oriental I et II	48h		Crédits : 4
Archéologie générale du Proche-Orient I	24h		Crédits : 2

ARCHÉOLOGIE DU MONDE GREC ET HELLENISÉ

Céramique et architecture grecque I	24h		Crédits : 2
Archéologie de la cité grecque I	24h		Crédits : 2
Grecs et indigènes en Occident II	24h		Crédits : 2
Sculpture grecque II	24h		Crédits : 2

ARCHÉOLOGIE DE ROME ET DU MONDE ROMAIN

Orient hellénistique et romain I et II	48h		Crédits : 4
Histoire et Archéologie de la Gaule romaine I	24h		Crédits : 2
Archéologie et arts de Rome et de l'Italie républicaines I	24h		Crédits : 2
Sanctuaires et territoires en Gaule romaine	24h		Crédits : 2

ARCHÉOLOGIE BYZANTINE

Archéologie et histoire de l'art byzantin I et II	48h		Crédits : 4
---	-----	--	-------------

ARCHÉOLOGIE ISLAMIQUE

Art et archéologie islamiques I et II	48h		Crédits : 4
---------------------------------------	-----	--	-------------

ARCHÉOLOGIE MÉDIÉVALE ET MODERNE

Archéologie médiévale et moderne : méthodologie disciplinaire I	24h		Crédits : 2
Milieus et pratiques sociales des mondes médiévaux I	24h		Crédits : 2

ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES DE VALORISATION EXTERNE**Communication ou poster dans un colloque I**

En France I Crédits : 5

À l'étranger I Crédits : 7

Participation à un colloque, à un groupe de recherches (PCR, ANR, journée d'études, journée de jeunes chercheurs, présentation de travaux à un séminaire de doctorants, etc.) I**Crédits : 3****Publication I**

Compte-rendu d'ouvrage (publié) I Crédits : 2

Colloque (publié) I Crédits : 5

Article ou chapitre dans une revue scientifique (accepté) I Crédits : 5

Médiation culturelle (atelier pour enfants, manifestation grand public, article dans une revue de « vulgarisation ») I**Crédits : 3****ORGANISATION DE LA RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT****Organisation de la Journée doctorale de l'ED et édition scientifique de sa publication I****Crédits : 10****Organisation de journées (colloque, table-ronde, etc.) I**

En France I Crédits : 5

À l'étranger I Crédits : 7

Organisation de groupe de recherches (PCR, ANR) I**Crédits : 3****Représentation des doctorants (mandat de 2 ans) I**

ED I Crédits : 10

UMR I Crédits : 5

Enseignement I

Licence TD/TP (20h) I Crédits : 2

Licence TD/TP (40h) I Crédits : 4

Licence TD/TP (60h) I Crédits : 6

Licence ou master CM (20h) I Crédits : 3

Organisation d'un séminaire (licence ou master) I**Crédits : 1****Organisation d'un séminaire de doctorants I****Crédits : 4**